

Programme de bourses de recherche du CRIUGM (PBRC)

Date limite de dépôt : lundi 21 août 2023 à 17h00

Dans le cadre du programme annuel de bourses de recherche, le CRIUGM attribuera **des bourses de maîtrise, doctorales et postdoctorales**. Ces bourses du CRIUGM visent à reconnaître l'excellence et à contribuer au financement des étudiant·e·s et stagiaires postdoctoraux du CRIUGM.

Catégories de bourses et montants accordés

Catégories	Montant accordé par le CRIUGM	Complément minimal (chercheur·e ou autre source reconnue)	Montant total
Maîtrise	9 000\$	5 000\$	14 000\$
Doctorat	14 000\$	6 000\$	20 000\$
Post-doctorat	30 000\$	15 000\$	45 000\$

Critères d'admissibilité

Critères d'admissibilité généraux pour les candidat·e·s

- Doit faire partie d'une de ces deux catégories:
 - Étudiant·e de cycle supérieur (**maîtrise** ou **doctorat**) inscrit à **temps plein** à la session d'automne de l'année en cours dans un programme recherche, recherche-intervention ou clinique (professionnel) et consacrant un minimum de 30 h/semaine à la recherche et aux cours).
 - Stagiaire postdoc à temps plein.
- **Doit être inscrit au CRIUGM** (remplir le [formulaire RH05](#) si l'inscription nécessaire).
- Ne doit pas avoir été récipiendaire d'une bourse du CRIUGM pour la période 2022-2023.
- Ne doit pas avoir été préalablement récipiendaire d'une bourse du CRIUGM pour le même niveau de formation. Les personnes aux études supérieures ayant accédé à un programme de doctorat directement après le diplôme de 1er cycle sont admissibles à la bourse de niveau maîtrise pendant leur 2 premières années doctorales et à la bourse doctorale à partir de la 3e année.
- Doit réaliser des **travaux de recherche au CRIUGM** dans un domaine de recherche pertinent sous la direction d'un.e chercheur.e/directeur.trice de laboratoire ou d'un.e chercheur.e en émergence du CRIUGM.
- Doit avoir soumis une demande de bourse aux organismes subventionnaires externes pour lequel il ou elle est éligible. Il peut s'agir de bourses canadiennes ou québécoises (p. ex : IRSC, CRSNG, CRSH, FRQ, MITACS, etc.) de bourses du pays d'origine du ou de la candidat.e ou de bourses internationales (par ex. HFSP). Si aucune demande de bourse n'a

été soumise, il est nécessaire de le justifier (par ex : étudiants étrangers non-admissibles aux programmes québécois et canadiens, retour aux études, étudiant clinicien, etc.)

- **Ne doit pas bénéficier**, à la date d'octroi de la bourse du CRIUGM, **d'une autre bourse ou d'un autre soutien financier** d'un montant égal ou supérieur au montant accordé par le CRIUGM (cf. Tableau ci-haut) entre septembre 2023 et juin 2024.
- Le ou la **directeur/trice de recherche doit s'engager** à compléter cette bourse par les montants indiqués dans le Tableau ci-haut. Les compléments de bourses provenant d'autres sources reconnues sont autorisés pour ce complément selon les règles de cumul applicables.

Critère additionnel pour les bourses postdoctorales

- Avoir obtenu son Ph.D. depuis 4 ans ou moins ou l'obtenir au plus tard le 1^{er} septembre de l'année en cours. Notons que les années d'interruptions des activités de recherche depuis l'obtention du Ph.D. peuvent être soustraites du nombre d'années d'expérience postdoctorale sur justification (par ex. : congé parental).

Documents exigés

- Soumettre un dossier complet **basé sur le [programme du FROS](#)** (MSc, PhD ou post-doctorat) en cliquant sur le lien suivant : [Soumission en ligne PBRC 2023](#). La date limite du concours est le **lundi 21 août 2023 à 17h**.
- Assurez-vous de compléter chacune des sections du formulaire en respectant la longueur maximale indiquée et de fournir tous les documents exigés par le programme. Certaines sections ou champs à remplir sont spécifiques au PBRC, soyez donc vigilant·e. Voici la liste des documents à joindre :
 - Déclaration du chercheur ou de la chercheuse dirigeant le projet de recherche
 - Listes des études universitaires
 - Relevé de notes officiels
 - Bourses, distinctions et prix obtenus
 - Présentation intégrée du parcours
 - Expériences pertinentes et réalisations
 - Projet de recherche
 - Bibliographie
 - Justification et pertinence du milieu d'accueil (POSTDOC uniquement)
- Il est également important de spécifier si vous soumettez ou avez soumis à l'un des programmes de bourses en partenariat du CRIUGM (programmes CINEXMEDIA, VAST ou AGE-WELL/EPIC-AT).

Bourses en partenariat

Le CRIUGM participe à plusieurs initiatives nationales de formation qui offrent des bourses de formation. Ces programmes prévoient un financement en partenariat selon des modalités spécifiques à chaque programme décrit ci-bas.

1) CINEXMEDIA : <https://labocinememias.ca/cinexmedia/>

Notons que le choix de la candidature retenue pour cette bourse en partenariat devra être entériné par la direction du programme CINEXMEDIA.

2) VAST : <https://www.vast-training.org/>

Notons que les candidatures retenues au CRIUGM devront ensuite soumettre leur dossier au programme VAST pour être admissibles à ce financement en partenariat

3) AGE-WELL/EPIC-AT : <https://agewell-epic.ca/fr/accueil/>

Notons que seules les candidatures ayant été retenues par ce programme au concours de mai 2023 sont admissibles à ce financement en partenariat. **Il n'est donc pas nécessaire de faire une autre demande via le présent programme si votre candidature a été retenue par AGE-WELL/EPIC-AT.**

Termes et conditions

Tous les récipiendaires de bourses s'engagent à :

- Reconnaître l'appui de leur programme de bourses respectif dans toute présentation, publication ou communication affichée ou orale liée au projet de recherche appuyé.
- Participer et présenter une affiche à la session des communications affichées ou orales lors des journées scientifiques du CRIUGM.
- Respecter les termes et conditions additionnelles des partenaires pour les bourses en partenariat.
- Aviser la direction du CRIUGM en cas d'abandon du programme ou de changement de directeur·trice de recherche dans les 12 mois suivant l'octroi de la bourse.
- Mettre à jour de la fiche d'inscription du ou de la récipiendaire au CRIUGM en cas d'obtention d'une bourse dont le montant est égal ou supérieur au montant total de la bourse du CRIUGM obtenue et déclarant le nouveau montage financier complet convenu avec le ou la directeur·trice de recherche.

Les récipiendaires de toutes les bourses seront annoncés sur le site web, les réseaux sociaux et les communiqués du CRIUGM.